

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-LE-BOUVERET
JEUDI 25 JUN 2026 - 19 heures**

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué le vingt-deux juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : BOUCHET Jean-Marc, BAU Patrick, GAVARD Cédric, VAN INTHOUDT Marco, PILLET Stéphanie, BAILLEUL Viridiana, AILLOUD Thomas, CHRISTIN-BENOIT Aurélie, BOYER Marie, DESAIRE Natalia, TISSOT Aurégane.

Excusés - Absents : CRUZ Bernadette, TISSOT Stéphane, DE OLIVEIRA Patrick, DEVAUX Baptiste

Procuration : CRUZ Bernadette à BAU Patrick, DEVAUX Baptiste à BOUCHET Jean-Marc

Monsieur GAVARD Cédric est désigné secrétaire de séance.

En début de séance, l'assemblée a été voir le nouveau terrain multisport qui a été réceptionné.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal, celui-ci est approuvé

DELIBERATIONS

➤ **Renouvellement de la ligne de trésorerie 2026**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin de pallier aux décalages des flux financiers, une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € a été ouverte auprès du Crédit Agricole des Savoie, en 2025.

Parmi les banques consultées, le Crédit Agricole des Savoie offre les meilleures conditions.

Les caractéristiques techniques et financières sont les suivantes :

Montant maximum de l'engagement : 200 000 €

Durée du contrat : 12 mois à compter de l'édition du contrat

Index de référence : EUR3Mmoy + 1.11%

Caractéristiques des tirages : 10 000 € minimum

Frais de dossier : 250 €

Commission d'engagement : 0,20% du montant du capital emprunté (400 €)

Chaque remboursement permet la reconstitution de la ligne. La mise à disposition des fonds s'effectue par crédit d'office.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ✓ **APPROUVE** le renouvellement de la ligne de trésorerie,
- ✓ **DONNE** pouvoir au Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

=> adoptée à l'unanimité

➤ Tarifs des salles communales

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que suite à la délibération n°44/2016, la gestion des salles incombe à la mairie et ce depuis le 1^{er} janvier 2017.

Par délibération 14/2019 du 27 mars 2019, une redevance pour les salles communales a été mise en place puis modifiée par délibération D2024_08 et D2024_23.

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un forfait ménage pour toutes les locations à compter du 1^{er} septembre 2026.

		Salle du haut	Grande Salle
Réunion / AG association (3h30)	Extérieurs	70 €	70 €
	Siège de la commune	0 € **	0 €**
	Résident	0 €	0 €
	Membre actif du cercle rural sur avis du Président et de la commune - Participation frais fonctionnement	15 €	15 €
	Adhérent non résident de l'association du Cercle rural	35 €	35 €
Manifestation 1 journée	Extérieurs	600 €	600 €
	Résident	400 €	400 €
	Membre actif du cercle rural sur avis du Président et de la commune - Participation frais fonctionnement	80 €	80 €
	Adhérent non résident de l'association du Cercle rural	300 €	300 €
Manifestation 2 journées	Extérieurs	800 €	800 €
	Résident	600 €	600 €
	Membre actif du cercle rural sur avis du Président et de la commune - Participation frais fonctionnement	160 €	160 €
	Adhérent non résident de l'association du Cercle rural	400 €	400 €
Manifestation à but lucratif	Location majorée	140 €	140 €
Table	Résident uniquement	Caution de 100€ / pièce *	
Banc		Caution de 60€ / pièce *	
Chaise		Caution de 30€ / pièce *	
Option utilisation de la cuisine		100 €	100 €
Forfait ménage		80 €	80 €
Caution nuisances sonores, casses, désordres extérieurs	300 €		
Caution casse, vol, propreté des lieux loués	800 €		
Activités associatives avec animateurs rémunérés	Gratuit dans le cas de tarifs préférentiels pour les résidents ou 100€ /an dans les autres cas		

*	Dans la limite de 800€ maximum
**	Association de la commune - Gratuit 2X/an

Forfait « Lounge » : utilisation de la salle du bas ou la salle du haut : 15 € de l'heure.

Forfait activités sportive et bien-être : utilisation salle du haut ou salle de bas : 20 € de l'heure.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ✓ **DÉCIDE** de pratiquer les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2026.
- ✓ **PRÉCISE** que les encaissements s'effectueront via le trésor public.

=> adoptée à l'unanimité

➤ **Attribution d'une subvention**

Monsieur le Maire présente une demande de subvention reçue en mairie afin d'octroyer des aides au milieu associatif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ✓ **DECIDE** d'accorder la subvention suivante :

Désignation	Montant
SHAMBHAVA TRAIL	200

=> adoptée à l'unanimité

➤ **Organisation du recensement de la population 2027**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune de VILLY-le-BOUVERET va réaliser l'enquête de recensement de la population du 21 janvier 2027 au 20 février 2027.

La Commune a en charge de préparer et d'organiser les enquêtes de recensement.

Il est donc nécessaire de nommer un coordonnateur communal du recensement et un agent recenseur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ✓ **DEMANDE** à Monsieur le Maire de préparer et d'organiser l'enquête de recensement ;
- ✓ **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour désigner un coordonnateur communal du recensement de la population et un agent recenseur.

=> adoptée à l'unanimité

➤ **Projet communal de création d'équipements publics comprenant des commerces un ou deux logements d'urgence, un centre technique municipal et des serres agricoles – Intérêt de la maîtrise foncière**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme, et notamment son article L. 300-1 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Villy-le-Bouveret approuvé par délibération du Conseil municipal n°41-2019 en date du 17/10/2019, modifié par délibération n°2025-03 du 21/01/2025 ;

VU la délibération n° 2023-29 en date du 5 juillet 2023, instaurant un périmètre d'étude sur le secteur « Chef-lieu » ;

VU la délibération n° 2023-30 en date du 5 juillet 2023, demandant un accompagnement de l'EPF ;

VU le courrier en date du 15 avril 2025, par lequel le Maire a saisi l'EPF pour que soit réalisée une étude de faisabilité et de capacité financière pour la parcelle cadastrée section A n°690 située au Chef-lieu ;

VU l'étude de capacité avec estimation des conditions de faisabilité produite par l'EPF 74 en avril 2025 concernant la parcelle cadastrée section A n°690 ;

VU le devis de novembre 2024 établi par le bureau d'étude « Territoires Demain » concernant l'étude urbaine sur le Chef-Lieu ;

CONSIDÉRANT la délibération susvisée instaurant un périmètre d'étude sur le chef-lieu et que la parcelle A 690 se trouve dans le périmètre d'étude et qui prend en compte les projets communaux mentionnés ;

CONSIDÉRANT que la commune a engagé des études sur l'aménagement de son chef-lieu en 2023 ;

CONSIDÉRANT que les locaux actuellement affectés aux services communaux présentent des contraintes de capacité et d'adaptation aux besoins futurs de l'administration municipale ;

CONSIDÉRANT qu'il est à ce titre nécessaire de renforcer les moyens de fonctionnement des services municipaux par la création d'un atelier technique communal ;

CONSIDÉRANT le manque de stationnement sur le secteur du Chef-Lieu notamment lors des manifestations festives ;

CONSIDÉRANT qu'il est à ce titre nécessaire de prévoir une poche de stationnement en matériaux perméables au Chef-Lieu afin de palier au stationnement le long des voies publiques lors des manifestations ce qui rend l'accès aux secours difficile ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune d'avoir une serre agricole afin de conserver les semis annuels et permanents (fleurs et légumes) dans un souci d'une gestion écologique et économique des semis ;

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, la partie agricole de la parcelle sera intéressante pour permettre cette gestion des plantations ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un logement d'urgence géré par la commune afin de palier à des demandes de plus en plus fréquentes de re-logement pour des habitants en détresse sociale ou matérielle ;

CONSIDÉRANT qu'il est à ce titre primordial de pouvoir répondre à cette demande :

CONSIDÉRANT qu'il est dès lors envisagé la réalisation d'une opération d'intérêt communal comprenant :

- la construction de locaux destinés aux services communaux ;
- la construction d'une serre agricole ;
- la réalisation d'une surface de stationnement perméable
- la construction d'un logement d'urgence

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de cette opération nécessite la maîtrise des emprises présentant un intérêt stratégique au regard de leur localisation, de leur superficie et de leur aptitude à accueillir les équipements projetés ;

CONSIDÉRANT que le terrain cadastré à la section A sous le numéro 690 est fléché par la Commune pour la réalisation de cette opération, compte tenu notamment de sa situation à proximité du centre-bourg, de sa superficie, de sa configuration, de l'absence de dénivelé, et de sa nature de pré ;

CONSIDÉRANT que la maîtrise foncière de ce bien a vocation à permettre la réalisation du projet communal précité ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ✓ **CONFIRME** l'intérêt général du projet communal consistant à
- La construction de locaux destinés aux services communaux ;
- La construction d'une serre agricole ;
- La réalisation d'une surface de stationnement perméable
- La construction d'un logement d'urgence

- ✓ **CONSIDERE** que l'acquisition du bien ayant vocation à permettre la réalisation de cette opération, à savoir le terrain cadastré à la section A sous le numéro 690, répond à un objectif d'intérêt général et s'inscrit dans la stratégie foncière de la Commune.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre toute démarche utile à la poursuite de cette politique foncière et à la réalisation du projet communal.

=> **adoptée à l'unanimité**

URBANISME

Monsieur le Maire présente les dossiers actuellement en cours.

La commune a reçu une demande de recherche de terrain afin d'installer une maison en forme de A. actuellement, la commune ne connaît pas de parcelles à vendre. Par ailleurs, ce type de maison ne correspond pas au règlement du PLU actuellement en vigueur.

La prochaine commission d'urbanisme aura lieu le jeudi 16 juillet à 18h00 en mairie.

POSTULATS

- **Foncier**

Suite à un décès, Monsieur le Maire a été sollicité par la famille du défunt afin d'acquérir leur part dans les tenements fonciers détenus sur notre commune. L'assemblée avalise cette proposition et demande à Monsieur le Maire de prendre contact avec la famille afin d'avancer sur le dossier.

- **Cimetière**

Monsieur le Maire apporte une question d'une administrée qui sollicite la commune afin d'installer une cavurne dans le cimetière. À ce jour, le règlement ne le permet pas. Une majorité de l'assemblée souhaite mener une réflexion sur ce sujet.

- **Association « Rêves d'abeilles »**

Il s'agit d'une association nationale qui propose son aide aux communes. A ce jour, il n'y a aucun intérêt car il y a déjà un rucher communal existant.

- **Septembre en or**

Septembre en or est une action afin de lutter contre les cancers pédiatriques. Monsieur le Maire a rencontré avec la Communauté de Communes l'association « Nos p'tites étoiles ». Monsieur le Maire propose qu'une action soit menée par le conseil municipal jeunes et demande à chacun de réfléchir à ce sujet.

- **La désignation d'un correspondant moustique tigre est demandée par la Préfecture.**

Monsieur Marco Van Inthoudt est désigné référent moustique tigre.

- **Vente à emporter**

Madame Mermillod, présidente de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, nous a fait part d'une recherche d'emplacement pour de la vente à emporter de pizza dans un container. La commune ne dispose pas d'emplacement pour ce type de projet.

- **Goudronnage**

La commune a reçu un devis pour la participation à la réfection du chemin de Chambeaufond. Le devis s'élève à environ 14 000 € HT. Les travaux débiteront la semaine du 20 juillet.

- Fête de l'école et départ d'Anne Cauchard

La fête de l'école a lieu vendredi 26 juin.

Anne Cauchard, actuelle directrice d'école, a annoncé également son départ. Un pot surprise sera organisé lundi 29 juin à 18h30. Un cadeau sera offert à cette occasion pour la remercier de son investissement et de sa bienveillance

RAPPORT DES ACTIONS

- Terrain multisport

Les travaux ont été réceptionnés mardi 23 juin. Le terrain a été mis en service dès le soir même.

- Défi des écoliers

L'école de Villy a gagné le trophée du vélo et celui de la classe la plus vertueuse pour les CM2. La remise des trophées aura lieu vendredi 26 juin à 13h30.

- Bibliothèque

Une partie des élus a assisté à une réunion avec les bénévoles de la bibliothèque. La responsable de la bibliothèque est Julie Blaix. L'équipe souhaiterait la mise en place d'un déshumidificateur, améliorer la communication et le remboursement des frais de déplacements.

- Conseil d'école

Le conseil d'école a eu lieu le 15 juin dernier. Marie Boyer et Viridiana Bailleul y ont assisté. Anne Cauchard quittant ses fonctions de directrice dans notre école, elle sera remplacée par Sandra Melot. L'assemblée générale de l'APEMV aura lieu le 29 septembre. La fête de la rentrée aura lieu le 18 septembre à Menthonnex.

- Mutuelle région

Notre secrétaire générale a assisté à une visio pour la présentation de la mutuelle région. Le sujet est à approfondir afin de voir les tarifs proposés.

- Application Intramuros

Patrick Bau est en charge du dossier. Le coût de l'application est pris en charge par la CCPC.

- Abattoir interdépartemental

Monsieur le Maire a assisté à une réunion concernant l'abattoir interdépartemental. Monsieur Grenot est le président. Jean-Marc Bouchet a été élu vice-président.

- Chemin de Chambeaufond

Monsieur le Maire a eu rendez-vous avec le géomètre pour le déplacement de la desserte agricole au chemin de Chambeaufond suite aux projets de construction aux Prés Coponnex.

- SYANE

Patrick Bau siégera à la commission des finances au Syane.

- LPO

Marco Van Inthoudt a rencontré la LPO dans le cadre du projet « 1 chouette – 1 village. Deux nichoirs à chouette seront installés dans le village, un au clocher de l'église et un à la ferme des Favi si les propriétaires donnent leur accord. De plus, un nichoir pour les chouettes Athéna sera installé dans les vieux pommiers. La LPO peut également apporter son aide pour la création de haies champêtres.

- Graines de Favis

Graines de Favis a conventionné avec la FOL afin d'assurer l'ouverture du centre de loisirs cet été. Deux salariés de la FOL assureront la direction cet été.

Un copil a lieu le 9 juillet afin d'organiser la rentrée scolaire.

DIVERS

- Ronde l'espérance

Monsieur Jérémy Pagliacchi souhaite organiser une balade de véhicules anciens/historiques le 23 août au matin puis exposé les véhicules l'après-midi sur la place et demande également une ouverture de débit de boissons.

L'assemblée avalise l'exposition par contre, pour le débit de boissons, elle souhaite que celui-ci soit tenu par une association de la commune ou le maintien de la licence IV communale.

- Parcelles Chaumontet

Une proposition d'acquisition a été faite à la famille.

INFORMATIONS

Le Maire expose diverses informations :

- Agenda à venir :
 - 26 juin : fête de l'école
 - 4 et 5 juillet : fête paysanne
 - 15 au 16 juillet : accueil des scouts
 - 17 juillet : collecte de sang
 - 23 août : ronde de l'espérance
 - 1^{er} septembre : café de la rentrée
 - 5 septembre : repas du village
 - 17 septembre : cinébus
 - 18 septembre : fête de la rentrée à Menthonnex
 - 19 septembre : journée internationale du nettoyage de la planète
 - 19 ou 26 septembre : marche gourmande
 - 4 octobre : montée historique entre Villy le Bouveret et Vovray en Bornes

La mairie sera fermée du 10/08 au 27/08 inclus.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire lève la séance à 22h00

A Villy-le-Bouveret, le 22 juillet 2026

Le secrétaire de séance
Cédric GAVARD



Affiché le : 23 JUL. 2026

Mis en ligne le : 23 JUL. 2026

Le Maire,
Jean-Marc BOUCHET

